

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

MINISTRE DE L'INTERIEUR
ET DE LA SECURITE

DIRECTION DES AFFAIRES
INTERIEURES

DECRET N° 199 /PR/MIS

ANNEE 1968

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Ampliations:

Original 1
JORD 1
PR/SGG 10
MIS/DAI 6
MFPTT-MFAEP2
MJL-IAA-CF 3
DI-DB-TRESOR3
DP 2
MENJS-DGAJL2
DGE 2
CS 6
Dm Stat.2
Dtation Plan 2
Préfecture 1
S/Préfect. 2
Gde CHANC. 1
Intéressé 1

VU la Proclamation du 17 Décembre 1967;
VU le Décret N°145/PR du 15 Mai 1968, portant formation du Gouvernement Provisoire;
VU le Décret N°441/PR-SGG du 22 Décembre 1967, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement;
VU le Décret N°41/PC-SGG du 16 Avril 1964, fixant la liste des emplois ou charges pour lesquels la nomination est laissée à la discrétion du Gouvernement;
VU le Décret N°304/PC-DAI du 26 Août 1965, fixant les attributions et les prérogatives des Préfets et Sous-Préfets et déterminant les modalités d'organisation des services directement placés sous leur autorité;
VU le Décret N°114/PR/MAIS du 17 Avril 1968, portant nomination de Préfets et Sous-Préfets, notamment en son article 7;
VU le Décret N°178/PR/MAIS du 28 Juin 1968, portant nomination de M. Abdou Somba IMOROU en qualité de Sous-Préfet de Banikoara en remplacement de M. Michel MEKIRE, notamment en son article 9;
SUR la proposition du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité;

DECRETE :

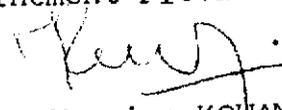
Article 1er.- Sont abrogées en ce qui concerne M. Michel MEKIRE, les dispositions du Décret N°114/PR/MAIS du 17 Avril 1968 susvisé.

Article 2.- M. Michel MEKIRE, Instituteur Adjoint, précédemment Sous-Préfet de Banikoara, est nommé Adjoint au Sous-Préfet de Kandi.

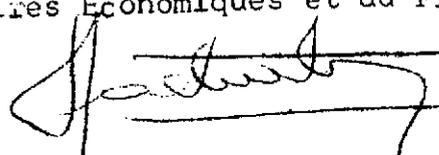
Article 3.- Le présent Décret qui prendra effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera publié au Journal Officiel de la République du Dahomey./.

Fait à COTONOU, le 16 Juillet 1968

Par le Président de la République:
Le Chef du Gouvernement Provisoire,

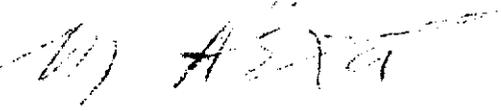

Chef de Bataillon Maurice KOUANDETE.-

Le Ministre des Finances, des Affaires Economiques et du Plan,


Pascal CHABI KAO.-


Lieutenant Colonel Alphonse ALLEY.-

Le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité,


S/Lieutenant Michel AIKPE.-